

ROUMANIE

Accidents du travail : l'évolution entre 2005 et 2008

Le rapport annuel de l'Inspection du travail roumaine montre que le nombre d'accidents du travail a diminué sur la période considérée et que le comportement du travailleur arrive en tête des causes d'AT.

Entre 2005 et 2008, le nombre d'accidents du travail est passé de 5 031 à 4 592, soit un taux de fréquence de 0,85 accident pour 1 000 travailleurs en 2005, contre 0,80 en 2008. En ce qui concerne les accidents mortels, le taux est passé de 0,09 en 2005 à 0,06 en 2008, avec 531 décès en 2005, 422 en 2006, 472 en 2007 et 331 en 2008. Cela représente une baisse entre 2005 et 2008 de près de 38 %.

L'Inspection du travail (Inspectia Muncii) s'est intéressée également aux facteurs d'accidents les plus fréquents et les a classés en quatre grands groupes, que sont : le travailleur lui-même, les moyens de production (machines, équipements...), la tâche à réaliser et l'environnement de travail. Elle révèle que le premier est de loin le plus fréquent : 87,4 % du total des accidents en 2005 et 90 % des accidents en 2008. C'est majoritairement le non-respect des normes qui est souligné. Les accidents dus à l'environnement et aux conditions de travail sont ceux qui ont enregistré la plus forte progression

Nombre d'accidents du travail et leurs principales causes en 2005 et 2008

	2005			2008		
	Total accidents		dont mortels	Total accidents		dont mortels
	Nombre	%		Nombre	%	
Total accidents, dont dus :	5 031	100,0	531	4 592	100,0	331
• au travailleur	4 399	87,4	393	4 131	90,0	278
• aux moyens de production	2 613	51,9	225	3 026	65,9	216
• à la tâche	2 121	42,1	198	2 837	61,8	206
• à l'environnement de travail	709	14,1	77	2 066	45,0	154

Source : EWCO, Annual reports de l'Inspection du travail, 2006 and 2009

sur la période 2005-2008, passant de 709 à 2 066. Sont compris dans les conditions de travail, les risques physiques (température, humidité et lumière), chimiques (inhalation de substances dangereuses), psychosociaux ou des conditions travail particulières, telles qu'en sous-sol, dans les airs ou sous l'eau. L'ensemble de ces facteurs ont compté pour 14,1 % de tous les accidents du travail en 2005 et pour 45 % en 2008. Enfin, le rapport de l'Inspection montre que la plupart des

accidents sont dus à deux causes au moins.

Selon Constantin Ciutacu, de l'Institut d'économie nationale, le rapport de l'Inspection prouve qu'il faut améliorer les conditions de travail en Roumanie, et qu'il est nécessaire de veiller à ce que les tâches confiées au travailleur soient en adéquation avec sa formation, ses compétences et son expérience professionnelles.

EUROGIPinfos n° 67 - mars 2010 // Trimestriel édité par EUROGIP, Groupement d'intérêt public de la Sécurité sociale pour l'Europe :

55, rue de la Fédération - F-75015 Paris // Tél. : +33 (0)1 40 56 30 40 // Publication mise en ligne sur www.eurogip.fr // Directeur de la publication :

Raphaël Haeflinger // Rédacteur en chef : Isabelle Leleu // Conception : Design Graphic // Réalisation : EUROGIP // Illustrations : Fersten //

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention impérative de la source.